

Planification de l'avenir de Parcs et loisirs

Plan directeur des loisirs

Livres blancs

- Prestation de services
- Accessibilité et inclusion
- Soutien fiscal, production de recettes et subventions





Élaboration du Plan directeur des parcs et des loisirs

Quel est l'avenir des loisirs à Ottawa? Vous avez votre mot à dire!!

La Ville d'Ottawa veut avoir la réaction des résidents sur l'élaboration d'un nouvel ensemble de principes directeurs de la prestation des services de loisirs au cours des 10 à 20 prochaines années.

La Ville a préparé à cette fin une série de trois livres blancs, chacun donnant de l'information sur la méthode de prestation des services de loisirs et les défis à relever pour répondre aux demandes à l'avenir.

Les livres blancs ciblent les points suivants :

- prestation des services,
- inclusion et accessibilité,
- soutien fiscal, revenus et subventions.

Les résidents sont invités à donner leur réaction aux questions inscrites dans chacun des livres blancs. Les réponses seront intégrées dans l'orientation stratégique définitive qui sera présentée au Conseil municipal pour considération et approbation.

Lien connexe

Les avantages des loisirs

Pourquoi un plan directeur?

Les résidents d'Ottawa ont la chance d'avoir de nombreuses occasions différentes d'être actifs grâce aux services de la Ville, de la Commission de la capitale nationale, des conseils scolaires, des collèges et universités et d'autres prestataires de services de loisirs. Dans l'ensemble, ces organismes fournissent une infrastructure considérable qui englobe des sentiers, des parcs, des espaces verts et des installations. La Ville d'Ottawa offre directement de nombreux programmes et services, et elle en soutient d'autres à l'aide de ses nombreux partenariats avec des associations communautaires, des groupes sportifs et d'autres organismes d'optique commune.

Depuis quelques années, la Ville a progressé vers l'augmentation et l'harmonisation des services de loisirs municipaux, mais il reste des questions de fond sans réponse, notamment, si la Ville veut tirer pleinement avantage des retombées positives des loisirs, comment et pour qui devrait-elle garantir le financement et la prestation de ses services de loisirs à l'avenir?

Le Plan directeur aidera la Ville à répondre à ces questions de fond, donnera une orientation (en l'absence d'exigences prévues par la Loi) et trouvera des solutions à certaines lacunes de la Ville dans la prestation des services depuis la fusion en 2001.

Ces trois livres blancs exposent la structure élémentaire de l'élaboration du Plan directeur des parcs et des loisirs. Ils donnent de l'information et demandent vos commentaires pour déterminer comment considérer les enjeux du soutien fiscal et des subventions, des revenus, de l'accessibilité et de l'inclusion, ainsi que de la prestation des services. Les résultats donneront au Conseil municipal et au personnel les outils nécessaires pour prendre des décisions uniformes et responsables sur le plan fiscal pour la prestation des services de loisirs.



Les loisirs sont un service fondamental qui ont pour la collectivité des retombées sociales et économiques positives et qui réduisent les coûts à long terme aux rubriques santé, services sociaux, services de police et justice.

Quand vous faites des activités physiques, par exemple marcher, faire de la bicyclette, danser, nager ou jouer, vous vous sentez mieux et vous pouvez améliorer votre santé, c'est bien connu.

Voici quelques faits intéressants sur Ottawa qui auront une incidence sur son Plan directeur des parcs et des loisirs :

- Ottawa est au quatrième rang des municipalités canadiennes, elle a une population de plus de 850 000 personnes.
- La municipalité a une plus grande superficie que toute autre grande ville canadienne, y compris Toronto.
- Le territoire compte un grand nombre de terres agricoles, d'importantes voies navigables et des espaces verts protégés.
- C'est une ville multilingue composée de 86 collectivités distinctes.

Voici les principaux éléments qui influencent le rôle de la Ville en prestation de services de loisirs :

- La Ville offre directement des programmes et d'autres le sont par le biais de partenariats ou d'ententes avec des organismes et groupes communautaires.
- Les installations récréatives, par exemple les arénas, gymnases et terrains de sports, sont utilisés à pleine capacité aux heures et aux jours de grande affluence, mais elles sont sous-utilisées le reste du temps.
- Les variations démographiques (c.-à-d. augmentation du nombre d'adultes plus âgés par rapport à d'autres groupes et accroissement du nombre d'immigrants).
- Le climat : les variations météorologiques ont une incidence sur la prestation et le coût de certains services.
- Les conditions économiques changeantes, par exemple, un ralentissement de l'économie ou l'inflation, peuvent avoir des répercussions sur la capacité de faire la prestation de certains services.

La Ville vous invite à lire les livres blancs, à en discuter et à nous dire ce que vous en pensez.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

[Survol](#)

[Contexte](#)

1. [Infrastructure](#)
2. [Programmes et services](#)
3. [Approches à la prestation de services](#)
4. [Sport et partenariats](#)
5. [Rôles des Services des parcs, des loisirs et de la culture sur le marché](#)
6. [Services bénévoles](#)
7. [Services en français](#)

Survol

La Ville a comme objectif de faire en sorte que tous ses résidents aient la possibilité d'être actifs et en bonne santé. Pour y parvenir, elle offre des services de loisirs et s'engage à :

- améliorer l'accès à ces services en réduisant les raisons qui empêchent les gens de participer à de telles activités;
- s'assurer que l'accès à ces activités demeure abordable;
- répondre aux besoins des gens de tous âges au sein des collectivités.

La population d'Ottawa est en évolution et en croissance constante. Avec ces changements viennent aussi des modifications dans la demande de services de loisirs. Pour rester au diapason de tels changements, la Ville souhaite recueillir l'opinion du public, afin de l'aider à guider ses futures orientations.

Le présent document fournira un survol de la façon dont la Ville assure présentement les services de loisir, et posera aussi des questions visant à l'aider à élaborer les orientations pour la prestation des services au cours des 10 à 15 prochaines années. Ce document abordera :

- les services qui devraient être disponibles auprès de la Ville;
- les approches utilisées par la Ville en matière de prestation de services;
- le type de relations que la Ville devrait tisser avec les diverses communautés et intervenants.

Contexte

En 2001, la nouvelle Ville d'Ottawa a été créée par la fusion de 11 municipalités urbaines, rurales et de la banlieue. Depuis, la Ville s'est concentrée sur les secteurs nécessitant le plus d'attention comme, par exemple, l'amélioration de ses services aux résidents ayant des besoins spéciaux. De nouveaux terrains de sport et de nouveaux arénas ont été construits pour aider à faire le pont entre la croissance de la population, la demande des clients et les services disponibles.

Il existe des variantes dans la façon dont les services sont offerts dans les secteurs ruraux, urbains et dans la banlieue. Présentement, le système de prestation des services de la Ville repose sur trois facteurs principaux :

- l'historique du service concerné;
- la capacité de la collectivité (les rôles et responsabilités définis dans le cadre du partenariat);
- la portée du service.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Ces facteurs influent sur le choix de la personne qui assurera les services et sur l'entente qui les régira. Le choix d'approches pour ce faire comprend notamment :

- les services offerts par le personnel à temps plein (personnel de la Ville ou dans les collectivités);
- les services offerts par des bénévoles (organisations sportives, associations communautaires ou autres groupements);
- les services offerts dans le cadre d'ententes contractuelles avec des associations communautaires – ces services peuvent être offerts par l'une ou l'autre ou par une combinaison des deux approches précédentes.

L'approche la plus appropriée dépend souvent de la portée des services. Ainsi, dans les grandes installations multidisciplinaires telles que le Sportsplex de Nepean, la gestion est assurée par le personnel de la Ville, qui offre certains programmes et soutient divers organismes et groupes qui eux, dispensent les divers programmes d'activités aux résidents. Dans les secteurs plus ruraux, les centres communautaires locaux sont souvent administrés par des associations communautaires, qui assurent aussi la programmation. Avec les groupes sportifs, similaires aux associations rurales, la Ville fournit les installations et l'organisme est responsable de la gestion et du déroulement du programme d'activités. Ces différences dans la façon dont les services sont assurés et dans les personnes qui s'en chargent constituent l'une des forces des services de loisirs à Ottawa; elles montrent bien à quel point les organismes, les groupes et les individus jouent un rôle de premier plan dans les activités récréatives de la Ville.

La Ville a aussi joué un rôle facilitateur pour des programmes précis utilisés par une part limitée de la population. En ayant accès aux installations de la Ville, les organismes financent les coûts d'opération et, dans certains cas, les dépenses en immobilisations liées à leurs activités récréatives. Le tout a jeté les bases de possibilités tangibles de développement d'installations et d'activités plus variées et plus élaborées que dans bien d'autres collectivités.

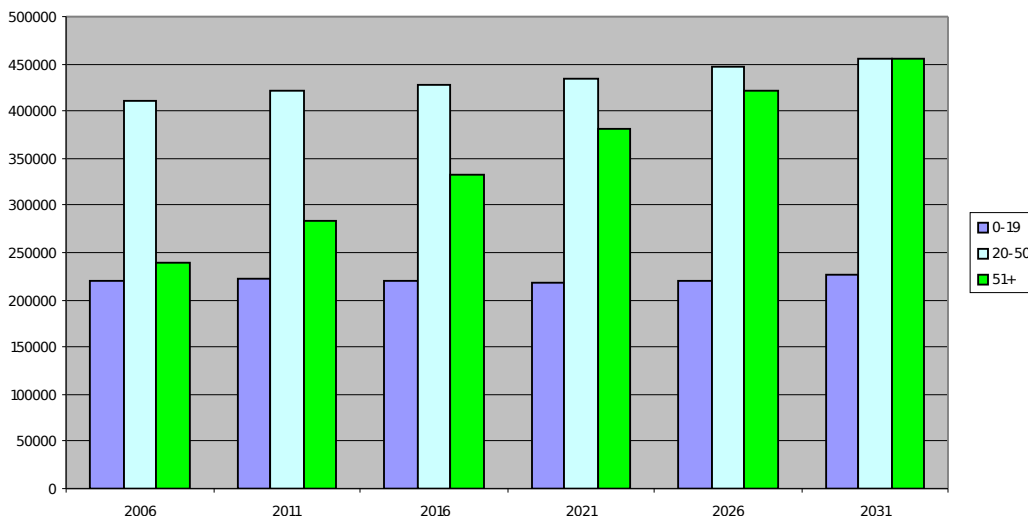
Les enjeux entourant la variété d'ententes et les modes de prestation suscitent d'importantes questions qui aideront à façonner l'orientation des loisirs – les services que la Ville devrait offrir ainsi que les obligations de rendre compte et les responsabilités des partenaires communautaires lorsqu'ils assurent le déroulement des programmes au nom de la Ville. Les Services des parcs, des loisirs et de la culture travaillent présentement à l'élaboration d'une stratégie de partenariat visant à s'assurer que les collectivités participant à la prestation des services sont reconnues dans le cadre d'un processus de prise de décision transparent.

Ottawa s'attend à une hausse de 30 p. cent de sa population au cours des 20 prochaines années. La variation de la croissance de sa population sera marquée par une hausse du nombre d'adultes plus âgés et d'immigrants, alors que la proportion d'enfants et de jeunes diminuera. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des changements prévus dans la composition de la population de la Ville.



Prestation de services Plan directeur de loisir – Livre blanc

Ville d'Ottawa 2006-2031
Population et démographie



Il est important pour la Ville que les services offerts à l'avenir reflètent les changements dans la population et que ces services offerts correspondent aux demandes des résidents.

La Ville offre présentement des services de loisirs incluant notamment :

- des installations multidisciplinaires aptes à accueillir un large éventail de sports et de services de loisirs;
- des installations communautaires, p. ex. des centres communautaires de quartier offrant des activités et des lieux de rencontre;
- des installations et des services aptes à accueillir des événements et des activités spéciales telles que des tournois importants, des événements communautaires et des festivals;
- des installations extérieures telles que des sentiers, des parcs, des pataugeoires et des terrains de sport offrant des possibilités d'activités libres pour garder les résidents actifs.

La Ville continue d'offrir à divers groupes des [activités récréatives](#) traditionnelles telles que la natation, la supervision des enfants, l'activité physique et les sports.

Ces activités sont offertes à tous les groupes d'âge : préscolaires, enfants, adolescents, adultes, adultes de 50 ans et plus et de 65 ans et plus, personnes ayant un handicap, résidents à faible revenu, d'origine ethnique ou de communautés culturelles diverses. Ces services comprennent notamment des cours d'apprentissage, des haltes-accueil, ateliers, événements spéciaux et ligues sportives. La plupart de ces services sont tarifés.

La Ville est le plus important employeur saisonnier de jeunes travailleurs. Elle offre des possibilités d'emploi contribuant au développement des adolescents et de leurs compétences en leadership, ce qui contribue à la prestation réussie de services partout à travers la ville. À cela s'ajoutent des heures de travail bénévole que les adolescents investissent bien souvent dans le cadre des 40 heures de bénévolat exigées pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Essentiellement, les partenariats permettent aux Services des parcs, des loisirs et de la culture d'être en mesure de faciliter des paliers de services bien plus nombreux que s'ils assumaient seul leur prestation.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Le secteur des loisirs jouit d'une longue tradition de bénévolat et d'engagement de la part des résidents. Les changements démographiques au sein de notre population ont affecté la façon dont les membres de la collectivité souhaitent donner de leur temps comme bénévole et le type d'aide qu'ils recherchent auprès de la Ville afin d'offrir des possibilités de loisirs. En tant que municipalité, nous cherchons à définir les programmes que les Services des parcs, des loisirs et de la culture devraient assurer, à qui, suivant quelles normes et le degré d'engagement communautaire nécessaire à la mise en place et à la prestation des services.

1. Infrastructure

Élaborer des plans et des stratégies pour les services de loisirs nous aidera à créer la ville saine, vivante et active comme le précise la vision proposée dans Ottawa 20/20. Combiner les objectifs du [Plan directeur des transports](#) et les lignes directrices pour l'aménagement ([Croissance intelligente](#)) suggérant que les installations doivent être construites le long des principales voies de transport aidera à rendre les installations plus accessibles. Ces stratégies, ajoutées au [plan environnemental](#) visant à relier les quartiers et les collectivités à l'aide de sentiers, rendront les loisirs plus aisément accessibles pour les résidents. Le tout est important pour assurer la prestation de services de loisirs, puisque le transport est l'un des principaux obstacles aux loisirs pour les adolescents, les personnes âgées, les résidents à faible revenu, les immigrants et les personnes ayant un handicap.

Le vaste réseau de parcs et de sentiers de la Ville offre à la plupart des résidents la possibilité de participer aussi bien à des activités libres que plus encadrées. Cette caractéristique est l'une des principales raisons de l'attrait d'Ottawa comme ville où il fait bon vivre et travailler. Les parcs sont gratuits pour les résidents (à l'exception des terrains de sport, pour les matchs de ligues sportives) et sont subventionnés en grande majorité par l'argent des contribuables.

La construction de nouveaux immeubles et d'infrastructures est guidée par des politiques qui ont trait tant au développement de parcs qu'à la nécessité de pouvoir compter sur un type précis d'installation de loisirs dans une collectivité. Ces politiques reposent sur la densité de la population, sur les services de loisirs existants dans le secteur et sur les besoins en loisirs à l'échelle de toute la ville. La Ville travaille présentement à la création d'installations multidisciplinaires dans les nouveaux développements, lesquelles permettront une approche de type « guichet unique » pour la prestation de services. Des frais d'aménagement viennent appuyer ces installations.

De nombreuses installations existantes situées dans les quartiers centraux et les zones rurales de la ville, telles que les arénas à une seule glace et les piscines construites à la fin des années 60 et au début des années 70, ont besoin d'un important financement pour être ramenées aux normes d'aujourd'hui. Dans certains cas, même si ces installations ne répondent plus aux besoins des résidents des quartiers immédiats, elles continuent d'être utilisées par divers groupes d'un peu partout dans la ville.

La Ville comprend la nécessité, pour les quartiers, de pouvoir compter sur des espaces où peuvent se tenir des rassemblements et divers programmes de loisirs, mais les budgets existants ne permettent pas le réaménagement d'installations dans les plus vieux quartiers. Le financement à cette fin repose toutefois sur l'assiette fiscale. Il est important de préciser comment la Ville pourra continuer d'assurer ces services, de maintenir les installations et les activités du programme à l'intérieur des budgets actuels.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Au moment de planifier l'avenir, il est important de préciser comment parvenir à offrir un accès apte à satisfaire les demandes croissantes, tout en demeurant sensible aux changements et tendances démographiques. On a assisté, par exemple, à une augmentation de la demande pour des installations de planche à roulettes au cours des dix dernières années. La demande est présentement satisfaite grâce à des sites précis. Le choix de ces sites était basé sur leur capacité à être développé, sur les besoins de la collectivité et sur la politique actuelle utilisée pour définir l'emplacement des installations.

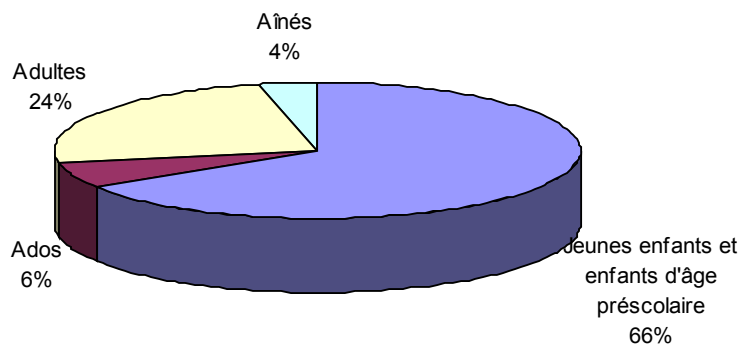
Question principale

1. Devrions-nous poursuivre l'aménagement et le réaménagement de centres communautaires dans les quartiers?
Oui/non
Commentaires

2. Programmes et services

Les programmes d'initiation (pour débutants) sont la base même des services offerts par la Ville. Ces programmes proposent une variété d'expériences d'apprentissage telles que la découverte de la danse ou les classes d'aérobic, en fonction des besoins et de la demande dans chaque collectivité. Le tableau suivant donne un aperçu des segments de résidents prenant part aux activités récréatives de la Ville.

Participation aux programmes avec inscription





Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Tableau 1 : Types de programmes – Survol des types de programmes et du rôle de la Ville dans la prestation de ces services.

Type de programme	Définition	Rôle de la Ville
Initiation	Programmes structurés d'apprentissage ou visant la participation et faisant la promotion d'apprentissages continus. Ces programmes favorisent la santé et le bien-être tant chez les individus que dans la collectivité en général.	Services en fonction du revenu. De façon générale, les frais imposés équivalent à peu près aux coûts des services offerts. Souvent, ces services sont offerts directement par les Services des parcs, des loisirs et de la culture ou en partenariat avec une association ou un groupe communautaire local.
Intermédiaire	Programmes profitant principalement à l'individu par le développement continu de compétences dans des habiletés particulières. Ces programmes peuvent nécessiter des installations et un enseignement particuliers. Ils sont dispensés le plus souvent pas des associations extérieures, possédant des compétences techniques avancées. La Ville fournit, dans les centres communautaires, les sites pour la tenue des programmes de ce niveau.	Fournisseur d'installations. Assure les services directement ou en partenariat.
Avancé	Ces programmes et services répondent aux besoins des personnes pour l'acquisition de compétences et d'habiletés plus poussées. Ces programmes peuvent exiger des installations plus spécialisées et plus coûteuses, fournies le plus souvent par les clubs et les associations. Dans certains cas particuliers, la Ville offre des programmes d'enseignement avancés.	La disponibilité de ces programmes peut être limitée; ceux-ci sont souvent parmi ceux qui reçoivent le moins d'argent provenant des taxes municipales. Dans la plupart des cas, la Ville fournit les installations, mais n'assure pas directement la prestation du programme.

Tableau 2: Services / programmes offerts et approches de prestation des services – donne un aperçu des services / programmes et des approches de prestation utilisées par la Ville

Installations de la Ville	Services / programmes offerts par la Ville	Services / programmes assurés grâce à du soutien ou au partenariat d'un groupe communautaire	Partenariats publics-privés (ententes officielles)
<ul style="list-style-type: none"> 34 arénas, pour un total de 43 patinoires 	<ul style="list-style-type: none"> Location de patinoires Programmes de patinage récréatif Patinage libre Cours de patinage Écoles de hockey 	<ul style="list-style-type: none"> Ligues de hockey Clubs de patinage artistique Clubs de patinage Ligue de ringuette 	Partenariats publics-privés (PPP); p. ex. <ul style="list-style-type: none"> Sensplex



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Installations de la Ville	Services / programmes offerts par la Ville	Services / programmes assurés grâce à du soutien ou au partenariat d'un groupe communautaire	Partenariats publics-privés (ententes officielles)
<ul style="list-style-type: none"> • 100 centres communautaires • 10 complexes multidisciplinaires • 300 salles • 36 gymnases 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de mise en forme et mieux-être • Programmes pour besoins spéciaux : programmes thérapeutiques, possibilités d'intégration • Programmes culturels • Camps de jour • Supervision d'enfants • Sports en gymnase • Location pour rencontres ou programmes communautaires ou pour événements spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'ententes de service pour l'exploitation des installations et la prestation de programmes par l'intermédiaire d'associations communautaires • Exploitation du centre/des installations dans le cadre d'un partenariat informel • 180 partenariats divers/ententes d'affiliation • Réservations unifiées avec les écoles. 	<p>Ententes réciproques avec les conseils scolaires (partenariats publics-privés)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 11 piscines traditionnelles • 3 piscines à vagues • 9 piscines extérieures • 58 pataugeoires • 75 aires de jets ou de jeux d'eau • 4 plages 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 045 programmes de natation • Baignade libre • Programmes d'initiation à la natation • Sauvetage/prévention de la noyade • Cours de sauvetage • 17 p. cent des heures de location vont aux clubs de natation, à la nage synchronisée, au water-polo et à la plongée. 		<ul style="list-style-type: none"> • Services prévus dans les ententes
<ul style="list-style-type: none"> • 300 terrains sportifs • 350 terrains de balle 	<ul style="list-style-type: none"> • Heures de location pouvant accommoder 750 ligues sportives et communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'ententes de service avec les associations sportives et récréatives • Subventions 	
<ul style="list-style-type: none"> • 108 installations pour le tennis (273 courts de tennis) 	<ul style="list-style-type: none"> • 77 programmes d'enseignement • Tennis libre sur les courts publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes avec les clubs de tennis pour les activités communautaires 	



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Installations de la Ville	Services / programmes offerts par la Ville	Services / programmes assurés grâce à du soutien ou au partenariat d'un groupe communautaire	Partenariats publics-privés (ententes officielles)
<ul style="list-style-type: none"> • 850 parcs • 234 patinoires extérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation libre de 14 parcs de planche à roulettes, terrains de basketball, structures de jeu, patinoires extérieures, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien assuré par la Ville. Permis d'utilisation pour certains parcs. • Patinoires extérieures opérées à la suite de l'achat d'ententes de service avec des groupes communautaires. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Installations spécialisées telles que centre équestre et terrain de golf 	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'enseignement • Possibilités de location. Entretien et exploitées par la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ententes pour les ressources spécialisées. 	Superdôme du parc Hornet's Nest

La Ville joue un rôle important en fournissant des installations, notamment des parcs, des terrains de sport, des arénas, des piscines et des lieux de rencontre communautaires. Les types de programmes offerts dans un secteur dépendent du quartier comme tel, des données démographiques sur sa population et du type d'installations disponibles.

Les Services des parcs, des loisirs et de la culture sont un fournisseur de services de loisirs parmi d'autres. Ces autres fournisseurs sont notamment les conseils scolaires, les associations communautaires et les exploitants privés tels que les centres de conditionnement physique et les associations sportives et culturelles. Ensemble, ils proposent un large éventail d'activités à l'intérieur de la ville. S'il existe des programmes de divers niveaux à travers la ville, les Services des parcs, des loisirs et de la culture se sont engagés à assurer des services qui répondent aux besoins des résidents d'Ottawa. Même si à certains moments ces autres fournisseurs de services tiennent leurs activités dans les mêmes secteurs de la Ville, on doit souligner que dans la plupart des cas, les programmes de la Ville assurent un accès à une clientèle différente.

Les programmes spécialisés et les installations telles que le parc équestre et le terrain de golf de la Ville ajoutent de la diversité aux services disponibles pour les résidents. Ces services sont entièrement assurés grâce aux frais de participation et tarifs déboursés par les clients.

Questions principales

1. La Ville offre-t-elle présentement un choix adéquat de services de loisirs?
Oui/non
Commentaires
2. Notre choix de programmes de niveau débutant, intermédiaire et avancé est-il adéquat?
Oui/non
Commentaires
3. Quels programmes et services de loisirs la Ville devrait-elle offrir?
4. Quel rôle la Ville devrait-elle jouer afin de s'assurer que les services sont disponibles pour la collectivité si d'autres services de loisirs sont déjà présents dans le même secteur?
5. Quel rôle joue la Ville dans l'avancement de l'excellence et de la compétition dans les sports?



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

3. Approches de prestation

La Ville élabore des lignes directrices précisant comment elle devrait s'associer à des groupes communautaires souhaitant prendre une place plus importante dans les services de loisirs. La participation, la collaboration et la coordination communautaire sont des facteurs clés au moment de définir le modèle de prestation de services propre à la Ville.

Le partenariat ou la collaboration avec d'autres intervenants dans le but d'assurer les services au public constitue l'un des fondements des loisirs à Ottawa. Le tableau 2 démontre clairement que la Ville n'est pas l'unique fournisseur de services, mais joue tout de même un rôle important. Dans certains cas, le rôle de la Ville consiste simplement à offrir l'espace, particulièrement pour les programmes de sports dans le cadre desquels les associations assurent la tenue de la plupart des activités en ayant recours aux installations de la Ville. C'est la même chose avec de nombreux groupes communautaires, qui louent des installations de Ville et offrent ensuite les services dans leur collectivité.

La Ville a conclu une série d'ententes avec des organismes afin qu'ils offrent des services de loisirs. Les conseils scolaires et la Ville ont conclu une entente mutuelle dans le cadre de laquelle les conseils scolaires fournissent les gymnases, les salles de réunion et les terrains extérieurs pour des programmes organisés par la Ville. En échange, les conseils scolaires peuvent utiliser les terrains de sport, les piscines et obtiennent du temps de glace dans les arénas et sur les patinoires extérieures de la Ville. La Ville a également conclu un partenariat public-privé (PPP) avec la communauté d'affaires afin que des installations soient disponibles pour répondre à la demande croissante en matière de loisirs. Toutes ces ententes aident à s'assurer que les résidents ont accès à des activités récréatives.

Les ententes avec les groupes et les associations communautaires pour la tenue d'activités et de programmes s'étendent de l'accès aux installations d'entreposage des terrains sportifs à la prestation des programmes et à la gestion des installations. L'exploitation d'une patinoire extérieure assure aux groupes communautaires des subventions pour la réalisation, la supervision et l'entretien de patinoires de quartier. La Ville assure le soutien nécessaire, notamment une source d'approvisionnement en eau, des boyaux et des bandes. Présentement, la Ville est liée par quelque 25 types différents d'ententes de services financées avec des groupes ou des associations communautaires chargés d'assurer des programmes et des services de loisirs dans divers quartiers.

La Ville travaille à l'élaboration de lignes directrices générales qui préciseront en quoi consisteront les diverses ententes de service qu'elle conclut avec des groupes communautaires, et le rôle qu'elle sera appelée à y jouer. Les défis de telles ententes sont les facteurs déterminants des partenariats et des collaborations, les coûts des ressources, les responsabilités de chaque partie et les revenus.

Questions principales

1. Les normes et les politiques de la Ville devraient-elles s'appliquer à nos partenaires offrant des services de loisirs? Oui/non. Commentaires
2. L'attribution des installations devrait-elle reposer sur l'approche de la Ville en matière de prestation de services? (accessible et inclusive, etc.)? Oui/non. Pourquoi/Pourquoi pas?

4. Sport et partenariat communautaire

Les sports constituent un bon exemple de partenariat communautaire réussi. Les associations sportives et les clubs communautaires assurent la gestion de la plupart des activités de ce secteur. Le rôle de la Ville consiste à fournir les installations pour le hockey, le soccer, le base-ball, le volley-ball, le basket-ball, la gymnastique, le disque volant en équipe (*ultimate Frisbee*) et pour plusieurs autres sports. Les clubs, les collectivités et les associations sportives assurent la tenue des activités. La plus grande part des participants aux activités récréatives se retrouve du côté des enfants et des adolescents. Les activités



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

sportives contribuent à la façon dont nous développons nos parcs, nos centres communautaires et nos centres multidisciplinaires. Ceux-ci génèrent environ 80 p. cent de nos revenus de location d'installations.

L'attribution des espaces et la capacité d'accueillir les divers sports offerts sont les deux défis les plus importants auxquels la Ville doit faire face. La baisse de popularité du base-ball et la hausse marquée du côté du soccer font en sorte que nos parcs doivent être conçus différemment. Lorsque la participation à un sport augmente, les exigences liées aux installations autant que les bénévoles organisant les activités sont soumis à une pression croissante.

Les sports exigent divers types d'installations pour différents niveaux d'habiletés. Des demandes sont présentées pour la construction d'installations de sports plus compétitifs. Il est important que la Ville puisse compter sur le soutien du public avant d'aller dans cette direction. Dotée d'installations de haut calibre, la Ville serait en mesure de poser sa candidature pour des tournois ou des jeux qui ne pourraient autrement se tenir sur son territoire. La construction et l'entretien de ces installations sont souvent coûteux, mais elles contribuent aux fondements économiques de la Ville, tout en offrant des possibilités à nos résidents talentueux.

Questions principales

1. La Ville devrait-elle s'assurer que les intervenants communautaires supervisant les activités (c.-à-d. les associations sportives et communautaires) offrent un environnement accessible et sûr à nos résidents?
Oui/non
Commentaires
Que devrait faire la Ville pour aider ces organismes?
2. Au moment de planifier les installations futures, la Ville devrait-elle y inclure les normes et exigences propres aux sports d'élite et aux événements spéciaux?
Oui/non
Si oui, d'où devrait provenir le financement pour y parvenir?
3. Certaines installations devraient-elles être réservées à des usages particuliers, plus spécialisés? (P. ex. piscine de compétition de 50 mètres, centre d'athlétisme Terry-Fox)?
Oui/non
Commentaires

5. Rôle des Services des parcs, des loisirs et de la culture sur le marché des services de loisirs

La Ville assure le fonctionnement d'un certain nombre de programmes qui peuvent sembler entrer en compétition avec ceux de l'entreprise privée et d'autres fournisseurs de services. Dans bien des cas, les services dédiés aux débutants offerts par la Ville sont complémentaires aux programmes offerts ailleurs, alors que dans d'autres, ils ciblent des groupes de clientèle différents.

Certaines activités, telles que les cours et les abonnements de conditionnement physique, sont offertes dans nos installations multidisciplinaires. Les revenus provenant des abonnements sont utilisés pour assurer le financement de ces services et pour réduire la proportion de l'assiette fiscale consacrée à la subvention de services de loisirs à travers la ville. Si ces services étaient supprimés, les revenus déclindraient et cela provoquerait une réduction des services ou une dépendance accrue aux deniers publics.

La Ville d'Ottawa s'interroge sur le rôle qu'elle devrait jouer dans la programmation des services pour que tous les résidents aient accès à des services de loisirs.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Questions principales

1. Quel rôle la Ville devrait-elle jouer afin de garantir aux résidents des loisirs accessibles, alors que des installations privées comme le YMCA et le YWCA se trouvent dans le même secteur qu'une installation de la Ville offrant des services / programmes?

6. Bénévoles et prestation des services

Les bénévoles des collectivités offrent des possibilités supplémentaires aux résidents en matière d'activités de loisirs dans leur quartier.

La Ville peut compter sur deux types de bénévoles :

- 1) ceux travaillant directement avec la Ville et qui aident le personnel à la programmation des loisirs; chaque année, des bénévoles assurent des services équivalant à ceux de 21 employés/ées à temps plein;
- 2) ceux œuvrant auprès d'organismes sans but lucratif disposant d'une entente avec la Ville. Les coûts pour la Ville sont souvent raisonnables, et permettent à la collectivité de participer activement tout en aidant leurs résidents.

Le recrutement de bénévoles fait face à certains problèmes. Ces difficultés ont des répercussions considérables sur les services de loisirs actuellement assurés par les associations sportives, culturelles et communautaires. Les contraintes de temps – le temps consacré au bénévolat a des répercussions sur la vie professionnelle et personnelle – font en sorte qu'il reste peu de place dans l'agenda des résidents pour le bénévolat. Les changements les plus appréciables des cinq dernières ont trait à un glissement de l'engagement à long terme qu'exigent des activités telles que les *Brownies* (une branche du scoutisme s'adressant aux jeunes filles anglophones) vers un bénévolat plus ponctuel, pour lequel les gens mettent leurs compétences à contribution sur une plus courte période; c'est le cas notamment lors du Marathon de la Capitale nationale.

Des pratiques de gestion plus orientées vers les résultats, une plus grande obligation de rendre compte et des questions de responsabilité incitent désormais les organismes sans but lucratif à :

- mettre sur pied des programmes bénévoles qui sont sûrs pour le bénévole comme pour le client;
- réduire les risques et les responsabilités incombant aux organismes et aux bénévoles;
- s'assurer que les bénévoles travaillent là où on a le plus besoin d'eux;
- offrir au bénévole une expérience significative pour lui.

Questions principales

1. Quel type de soutien (financier ou de tout autre ordre) la Ville d'Ottawa devrait-elle offrir aux bénévoles et aux organismes sans but lucratif?

7. Services en français

La Politique de bilinguisme a été adoptée par la Ville d'Ottawa en 2001. Celle-ci précise que la Ville devrait offrir des services et des programmes comparables en français et en anglais. Cette politique précise également que la qualité et le niveau de service de ces programmes doivent être équivalents dans les deux langues. La Ville reconnaît que les deux langues officielles sont assorties des mêmes droits et des mêmes privilèges, et jouissent du même statut.

Avant la fusion municipale, seules quatre des onze municipalités formant Ottawa aujourd'hui étaient dotées de programmes de loisirs en français. La nouvelle Ville d'Ottawa a rapidement réagi afin que tous ses résidents francophones puissent avoir droit à des services. Plus de 16 p. cent des résidents ont indiqué que le français était leur langue principale. La croissance rapide d'Ottawa a fait en sorte que la population francophone s'est disséminée à travers toute la Ville. Malgré cette dispersion, la majorité des résidents francophones vivent à l'est de la rivière Rideau et au nord du chemin Leitrim.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Une plus faible proportion de résidents francophones vit à l'extérieur de la ceinture de verdure, sauf à l'est de cette même ceinture de verdure. Il y a maintenant des écoles et des communautés francophones dans les secteurs traditionnellement anglophones tels que Barrhaven, Kanata, Nepean et Stittsville.

La Ville dispose d'une variété bien établie de fournisseurs de services, de groupes subventionnés, d'associations et d'organismes privés aptes à offrir des programmes de loisirs en français pour tous les groupes d'âge à travers la Ville. Au cours des trois dernières années, les Services des parcs, des loisirs et de la culture ont déployé des efforts considérables pour accroître le nombre de programmes offerts en français. Nous avons ainsi assisté à une hausse de 33 p. cent de la participation.

Même si les francophones ont accès à des programmes dans la langue de leur choix, Parcs, loisirs et services culturels doivent élaborer des orientations claires et des politiques en vue de mieux répondre aux besoins de tous ses résidents francophones dans les années à venir.

Questions principales

1. Avez-vous des suggestions quant à la façon dont la Ville peut assurer une offre raisonnable de services francophones à travers la Ville?
2. Devrions-nous maintenir les programmes spéciaux pour les résidents francophones et embaucher du personnel francophone?
Oui/non
Commentaires
3. Devrions-nous continuer de compter sur les partenariats pour répondre aux besoins de nos résidents francophones?
Oui/non
Commentaires
4. Devrions-nous promouvoir des programmes principalement offerts en anglais (festivals, événements spéciaux, etc.) dans du matériel promotionnel en français?
Oui/non
Commentaires
5. Devrions-nous promouvoir des programmes principalement offerts en français (festivals, événements spéciaux, etc.) dans du matériel promotionnel en anglais?
Oui/non
Commentaires
6. Serait-il raisonnable d'envisager la prestation de certains programmes ou des promotions dans les deux langues?
Oui/non
Si oui, comment déciderait-on du choix des programmes offerts dans les deux langues?
Commentaires

Si d'autres points vous paraissent importants et que nous ne les avons pas abordés, veuillez nous faire part de vos commentaires à cet effet ci-dessous :

Questions générales

Les renseignements suivants sont confidentiels et ne seront utilisés qu'aux seules fins de savoir si notre processus permet bien de joindre les résidents d'Ottawa. Nous vous demandons de remplir le plus de champs possibles.



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Les réponses que vous avez fournies sont-elles celles d'un groupe/d'un organisme ou d'une seule personne?

S'il s'agit de réponses collectives ou provenant d'un groupe, veuillez en donner le nom :

Si les réponses sont données au nom d'un groupe ou d'un organisme :

Nombre de membres : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre d'hommes : _____

Code postal :

Sexe : Homme : Femme :

Groupe d'âge (ne cocher qu'un seul choix)

13-18

19-30

31-40

41-55

56-65

66-75

75+

Nombre de membres dans votre foyer (ne cocher qu'un seul choix)

1

2

3

4

5

6

7+

Revenu du ménage (ne cocher qu'un seul choix)

Moins de 20 000 \$

Moins de 25 000 \$

Moins de 30 000 \$

Moins de 35 000 \$

Moins de 40 000 \$

Moins de 45 000 \$

Moins de 50 000 \$

Moins de 55 000 \$

Moins de 60 000 \$

Moins de 65 000 \$

Moins de 70 000 \$

Moins de 75 000 \$

Plus de 75 000 \$



Prestation de services

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Engagement dans le secteur des loisirs (cocher)

Groupe louant des installations (association sportive, par exemple)

Bénévole

Membre d'une association communautaire

Groupe de loisirs partenaire de la Ville

Membre du personnel

Participant – Programme avec inscription

Participant – Abonnement

Participant – halte-accueil

Autre – préciser



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

[Survol](#)

[Contexte](#)

1. [Populations spécifiques](#)
 - a. [Citoyens à faible revenu](#)
 - b. [Personnes ayant des besoins spéciaux](#)
 - c. [Groupes culturels](#)
 - d. [Aînés](#)
2. [Utilisation des installations](#)
 - a. [Attribution des locaux et des espaces](#)
 - b. [Distribution des installations](#)
3. [Parcs, espaces ouverts et loisirs informels](#)

Survol

La Ville d'Ottawa se compose d'un éventail varié de paysages et de groupes de population. Elle rejoint les citoyens des quartiers urbains, des banlieues et des secteurs ruraux grâce à des services de loisirs en constante évolution. Ottawa grandit et sa population change, entre autres grâce à l'immigration et en raison du vieillissement de la population. La Ville doit donc s'assurer que ses programmes et ses services reflètent ces variations au sein de sa population.

Les Services des parcs, des loisirs et de la culture souhaitent obtenir les commentaires de la population afin de s'assurer que les besoins de tous les citoyens sont comblés. Les renseignements recueillis grâce à ce livre blanc seront utilisés pour établir des mécanismes équitables et pratiques qui fourniront à tous les résidents d'Ottawa des occasions de participer aux activités récréatives par la Ville.

La discussion concernant l'accessibilité et l'inclusion se concentrera sur :

- la gamme de services de loisirs accessibles et permettant d'inclure tous les citoyens;
- l'état actuel des plans mis en œuvre par la Ville d'Ottawa afin de s'assurer que les services de loisirs sont accessibles et favorisent l'inclusion;
- les priorités qui aideront à faire en sorte que les activités et les installations de loisirs seront plus accessibles au cours de la prochaine décennie.

Contexte

Tout porte à croire que les investissements dans les services de loisirs procurent des avantages à long terme, notamment des coûts en santé plus faibles et une baisse du taux de criminalité. Les avantages des loisirs viennent appuyer l'importance de rendre les activités de loisirs accessibles et inclusifs pour tous les résidents – pour en savoir plus sur cette question, visitez la page Web sur [les bienfaits des loisirs](#).

La Ville propose une foule d'activités de loisirs. On y trouve tout un réseau de parcs, de sentiers, de plages, de terrains de jeu, de pataugeoires, d'aires de jets d'eau, de patinoires extérieures et de courts de tennis disséminés à travers toute la ville. Tous ces services sont abordables et permettent de se livrer à des jeux informels, de socialiser et de participer à une grande variété d'activités.

Les installations telles que les centres communautaires, les arénas et les piscines offrent aux citoyens des lieux qui leur permettent de prendre part à des activités sociales et à de l'activité physique structurée, suivant des horaires établis. Les groupes communautaires et les associations offrent souvent ou assurent le fonctionnement de services de divers programmes au sein de ces installations. Dans certains cas, les organismes communautaires offrent aussi des services, habituellement dans le cadre d'une subvention fédérale et/ou de la Ville – c'est le cas par exemple des centres pour personnes âgées.



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Des services complémentaires sont aussi assurés par d'autres organismes tels que les YMCA-YWCA, les universités et la Commission de la capitale nationale (CCN), qui jouent un rôle important dans la mise sur pied d'un large éventail d'activités offertes aux citoyens.

La Ville s'assure que ses services de loisirs sont accessibles et permettent d'inclure tous les citoyens, en faisant en sorte que les possibilités de prendre part à des activités soient abordables pour le plus grand nombre. Toutefois, la Ville d'Ottawa ne cesse de grandir et de se diversifier, si bien que la gamme des services offerts varie dans chaque collectivité et que le panier de services n'est pas toujours en mesure d'accommoder tout et chacun.

Au cours des dernières décennies, la Ville a connu une forte croissance dans la demande d'activités organisées suivant des horaires établis. L'approche actuelle en matière de prestation de services est le reflet de cette demande. Les activités récréatives offertes comprennent le conditionnement physique, les cours de natation et de patinage, de même que les programmes pour les personnes ayant des besoins spéciaux, pour les aînés, les adultes et les enfants. La Ville offre également un choix de possibilités d'activités pour les filles et les femmes dans le cadre des programmes *Les filles, les femmes et le sport*. De plus, de nombreux groupes communautaires et sportifs répondent aux besoins de la collectivité en offrant des programmes de sports organisés de tous les niveaux, y compris des programmes intermédiaires et avancés, dans les installations intérieures et extérieures de la Ville. Les citoyens peuvent donc profiter d'un vaste choix de possibilités en fonction de l'expérience de chaque participant, des coûts des programmes et du lieu où sont offerts les services.

La priorité des Services des parcs, des loisirs et de la culture est d'offrir des programmes abordables, conçus pour les débutants, ciblant les citoyens à faible revenu, les personnes ayant un handicap, les aînés et la communauté francophone. Le service met l'accent sur la réduction des obstacles et souhaite aider ces citoyens à participer aux divers programmes récréatifs disponibles dans leur collectivité.

La Ville, en partenariat avec l'Initiative une ville pour toutes les femmes (IVTF), travaille à sensibiliser les citoyens aux nombreux groupes démographiques susceptibles d'avoir de la difficulté à participer à la vie de leur collectivité et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies favorisant leur inclusion. Des onze groupes identifiés par l'IVTF, cinq avaient déjà été reconnus par la Ville dans le cadre de sa politique pour l'égalité et la diversité. Il s'agit des Autochtones, des femmes, des personnes ayant un handicap, des minorités visibles et des gais/lesbiennes/bisexuels/transgenres; les six autres groupes sont les nouveaux immigrants, les francophones, les jeunes, les aînés, les citoyens à faible revenu et ceux vivant dans les secteurs ruraux.

En élaborant ses programmes, les Services des parcs, des loisirs et de la culture tentent de réduire les obstacles à la participation aux activités récréatives. Les obstacles les plus fréquemment mentionnés comprennent :

- le transport;
- le coût des services;
- la langue dans laquelle le programme est offert;
- la disponibilité de services de garde (un obstacle pour plusieurs adultes, surtout les femmes);
- le peu de temps à consacrer aux loisirs par les clientèles;
- le manque d'information sur les services offerts;
- des services de soutien, de bénévolat et de formation adéquats;
- des obstacles physiques.

Les installations elles-mêmes constituent un autre défi lié à la prestation de services récréatifs accessibles; leur emplacement en milieu urbain, rural ou en banlieue l'est également. Des installations multidisciplinaires situées un peu partout à travers la ville desservent un large bassin de population et semblent être une tendance émergente dans les nouveaux développements.



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Ces installations plus vastes répondent à la demande de tous les résidents et particulièrement des enfants et des jeunes, qui forment jusqu'à 72 p. cent de tous les participants aux programmes de loisirs organisés.

Un très grand nombre d'enfants et de jeunes vivent dans les quartiers centraux tels que Vanier, Banff et Rochester Heights. Dans ces quartiers, les services sont souvent offerts dans des installations plus petites, destinées à un usage unique – piscines, arénas, centres communautaires ou parcs. C'est la même chose ou presque dans les quartiers ruraux. Plusieurs de ces installations datent des années 60 ou du début des années 70 et ont besoin de rénovations ou d'une mise à niveau. Or Ottawa, comme la plupart des villes, doit composer avec les demandes pour que ces immeubles communautaires soient rénovés.

Pour que les besoins en matière d'accessibilité soient satisfaits au moment d'élaborer de nouvelles politiques, il est important que les Services des parcs, des loisirs et de la culture comprennent d'abord les besoins des citoyens en matière de loisirs.

i. Populations particulières

Les services des loisirs de la Ville d'Ottawa sont disponibles pour la plupart des résidents. Toutefois, certains citoyens et certains quartiers ont besoin de plus de soutien pour avoir accès aux services. Les individus et les groupes dont la participation est limitée comprennent :

- les citoyens à faible revenu;
- les personnes ayant un handicap;
- les immigrants et les membres des communautés culturelles;
- les aînés.

i. Citoyens à faible revenu

Les citoyens à faible revenu ont habituellement besoin de subventions pour avoir accès aux services de loisirs. Un programme d'aide financière est offert dans toute la ville aux personnes qui y sont admissibles et leur permet de bénéficier d'un crédit pour les programmes auxquels ils participent. Cette façon de faire permet aux participants bénéficiant d'une telle subvention de prendre part à des activités de loisirs, mais ne débouche pas nécessairement sur une participation continue et ne répond pas aux besoins en développement des compétences de ce groupe démographique.

Les personnes à faible revenu ne faisant appel à aucune aide financière peuvent être confrontées à d'autres obstacles tels que la langue ou des particularités culturelles. Au fur et à mesure que le taux de pauvreté augmente, il est important que ces obstacles soient réduits afin que tous aient un meilleur accès aux activités de loisirs.

Les coûts de transport et les frais liés aux activités ont souvent des effets dissuasifs sur les citoyens à faible revenu. Les services de loisirs sont offerts dans la plupart des quartiers et sont généralement accessibles à pied, mais la participation des personnes à faible revenu se limite à ses activités cantonnées à des lieux précis. Les autres fournisseurs de services tels que les organisations sportives assurent le fonctionnement des programmes qui ne sont pas offerts par la Ville, mais ces activités sont souvent coûteuses et ne sont pas couvertes par le programme de subventions de la Ville. Certaines de ces organisations disposent toutefois de leur propre programme de subventions.

Dans le but de mieux servir les résidents à faible revenu, les subventions sous forme d'incitatifs fiscaux devraient être favorisées.



ii. Personnes ayant des besoins spéciaux

De nombreuses personnes ayant un handicap participent aux activités de loisirs sans soutien ou avec un soutien minimal. Les Services des parcs, des loisirs et de la culture disposent toutefois de ressources limitées pour aider ces personnes à prendre part aux programmes existants. Jusqu'à maintenant, on a fait une priorité de l'intégration des enfants et des jeunes ayant des besoins spéciaux aux programmes réguliers s'étendant sur toute l'année et aux camps de jour. Pour les personnes ayant des besoins plus particuliers ou plus complexes, la Ville offre des programmes spécialisés à l'interne et dans le cadre de partenariats avec divers organismes. Ces programmes peuvent avoir lieu grâce aux frais exigés aux participants, aux taxes foncières municipales et au financement d'autres paliers de gouvernement et d'organismes externes.

Aujourd'hui, des services spécialisés sont offerts à travers toute la ville dans des installations conçues pour répondre aux besoins des personnes ayant un handicap. On trouve par exemple dans quelques parcs à travers la ville des structures de jeu adaptées aux enfants ayant un handicap. Ultérieurement, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* rendra obligatoires des améliorations qui auront des effets sur la prestation des services de loisirs. Ces changements risquent de provoquer une hausse des coûts des installations et des programmes, puisque de nombreuses installations devront être rénovées. La Ville travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie en vue de répondre à ces exigences.

iii. Groupes culturels

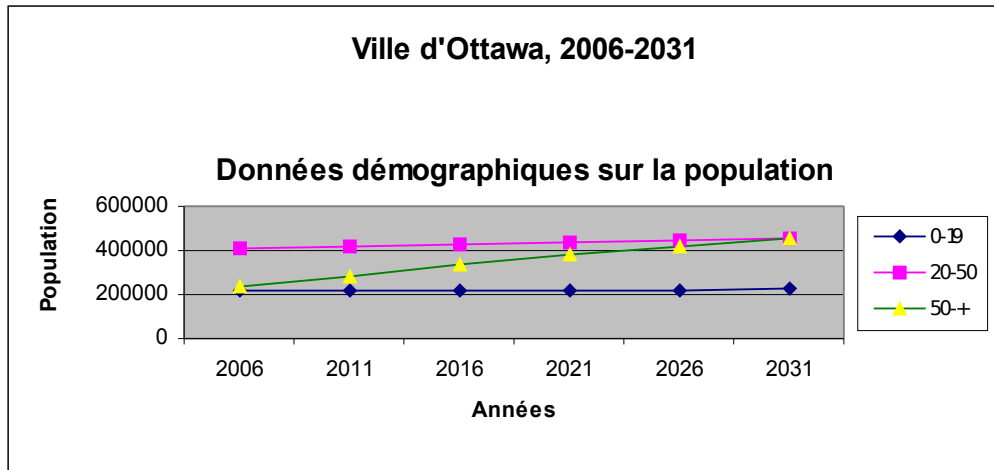
On trouve plus de 60 communautés culturelles à Ottawa. La langue et les obstacles culturels empêchent beaucoup de citoyens qui en font partie de prendre part aux programmes et aux services. Aujourd'hui, la Ville travaille avec d'autres organismes et demande des subventions et du financement afin d'aider à accommoder les besoins de ces groupes. Par exemple, les Services des parcs, des loisirs et de la culture ont versé une subvention pour la conception de services dédiés aux femmes musulmanes. Cette somme a permis la mise sur pied d'un programme de natation, de séance d'exercices et d'activités sportives dans un environnement réservé uniquement aux femmes. L'approche actuelle en matière de services vise à s'assurer que des possibilités sont offertes, qu'elles sont accessibles et inclusives, mais de manière raisonnable en termes d'exigences opérationnelles et financières.

Offrir des services spécialisés aux personnes ne parlant ni anglais ni français constitue un défi de tous les instants. Les coûts de traduction, la difficulté de trouver des entraîneurs qualifiés et la concurrence exercée pour l'occupation des installations ont tous des effets sur les services disponibles pour ces citoyens. Actuellement, les Services des parcs, des loisirs et de la culture mènent des projets pilotes dans le but de mieux comprendre comment susciter la participation et intégrer ces personnes dans les programmes existants. En vue d'assurer une meilleure accessibilité aux services, la Ville se fie davantage à des partenaires externes possédant l'expertise nécessaire pour offrir les services spécialisés requis. Ultérieurement, il sera important pour la Ville de préciser son rôle vis à vis ces programmes et de cerner les possibilités de financement pour ces services.



iv. Aînés/citoyens plus âgés

Comme de nombreuses autres villes à travers le pays, la Ville d'Ottawa fait face au vieillissement de sa population. Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de citoyens âgés connaîtra une croissance considérable au cours des 20 prochaines années.



Les programmes s'adressant spécifiquement aux adultes plus âgés (50 ans et plus) constituent 4 p. cent de l'ensemble de la participation à des programmes récréatifs auxquels il faut s'inscrire. Les programmes pour adultes (19 ans et plus) accaparent 24 p. cent du taux de participation. Nous savons que les adultes plus âgés (50 ans et plus) qui sont actifs forment une portion de la participation adulte aux activités de loisirs, mais la Ville n'est pas en mesure présentement d'évaluer la participation à ses activités par tranches d'âge.

En raison des données démographiques et des prévisions de croissance de ce groupe, ces données concernant la participation continueront d'augmenter au fur et à mesure que la population vieillira. Il en résultera les mêmes problèmes que ceux rencontrés au sein d'autres groupes, notamment pour ce qui a trait à l'attribution d'espaces ou de locaux dédiés. La Ville devra se préparer à accommoder les besoins futurs de ce groupe de citoyens.

Tout comme le segment des citoyens à faible revenu, le transport aux activités pose souvent problème chez les aînés (65 ans et plus). Une combinaison de facteurs affecte leur capacité à se déplacer, notamment la perte de leur permis de conduire, le déménagement de membres de leur famille dans d'autres villes, et la perte de partenaires et d'amis. Lorsque ces facteurs s'ajoutent aux hivers rigoureux et à l'éloignement de vastes secteurs ruraux, le peu de choix en ce qui a trait au transport devient un obstacle important à la participation à des activités de loisirs.

Les aînés et les adultes plus âgés aiment profiter de l'accès aux centres communautaires et aux complexes de la ville. La Ville a aussi mis sur pied des centres de loisirs pour les aînés, qui se trouvent dans des espaces ou des locaux qui leur sont spécifiquement destinés dans des installations à plus grande échelle, ou qui sont dans des endroits spécialement prévus pour cette clientèle. Parmi les installations propres aux aînés, on trouve notamment le centre récréatif pour les aînés Churchill, le centre pour les aînés de Kanata et le centre pour aînés Heron. Ces centres ont été créés dans des secteurs où l'on trouve une forte densité de personnes âgées, et offrent un large éventail d'activités pour les adultes plus âgés et les aînés. Les centres pour aînés sont exploités par la Ville, souvent en partenariat avec des groupes externes.



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Des services spécialisés et thérapeutiques sont offerts par d'autres organismes aux citoyens ayant différents niveaux d'habileté ou qui sont incapables de participer aux programmes mis sur pied par la Ville.

On estime à 10 p. cent la proportion de personnes de 75 ans et plus qui sont isolées du reste de la collectivité. Actuellement, cela pourrait équivaloir à quelque 10 000 personnes âgées à Ottawa. Demeurer actif dans la collectivité et garder une bonne santé sont deux priorités essentielles pour bien vieillir.

Questions principales

Présentement, la municipalité tente d'offrir des services aux groupes qui pourraient ne pas être en mesure de participer à des activités récréatives, mais elle est aussi consciente de la nécessité de mieux servir ces groupes à l'avenir. Toutefois, de tels changements exigeraient soit plus de financement ou un transfert du financement destiné à d'autres secteurs.

1. Appuyez-vous les subventions pour la participation aux programmes destinées aux citoyens à faible revenu?
Oui/Non
Si oui, la priorité devrait-elle être
A) d'offrir des programmes à prix réduit destinés aux personnes à faible revenu ou
B) améliorer l'accessibilité à des subventions afin que les personnes qui y sont admissibles puissent s'inscrire à des programmes à prix régulier?
Commentaires
2. Appuyez-vous les subventions aux programmes pour les personnes handicapées? Oui/Non Si oui, cette aide devrait-elle être
A) universelle ou
B) en fonction de la capacité de payer de chacun?
Commentaires
3. Appuyez-vous les subventions des programmes conçus pour intégrer les nouveaux immigrants ou d'autres communautés culturelles aux activités de loisirs?
Oui/Non
Commentaires
4. Que devrait faire la Ville pour offrir des programmes en vue d'accommoder le nombre croissant d'adultes plus âgés et d'aînés?
5. La Ville devrait-elle prévoir des espaces dédiés aux programmes destinés aux personnes âgées?
Oui/Non
Commentaires

ii. Utilisation des installations

i. Attribution des locaux et des espaces

En 2002, le Conseil municipal a approuvé une politique d'attribution pour l'utilisation des espaces dans ses arénas, ses piscines et ses terrains de sport à l'intention du large éventail de leurs utilisateurs. Des centaines de groupes des municipalités d'avant la fusion ont été combinés en un seul système d'attribution. Les horaires ont été réévalués dans le but de garantir qu'ils étaient équitables. Dans un effort pour rendre les sports plus attirants pour les familles, les organisations de sport mineur ont eu la préférence dans les tranches horaires jusqu'à 21 h. Malheureusement, en période de pointe, la demande était plus grande que les espaces disponibles dans les sites intérieurs et extérieurs.



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Aujourd'hui, le degré de participation d'un groupe, l'âge de sa clientèle et ses antécédents d'utilisation sont pris en compte au moment d'attribuer les espaces d'une installation.

La Ville d'Ottawa dispose de normes relatives aux nombres d'arénas (1 : 22 000) et de piscines (1 : 35 000) disponibles dans une collectivité, lesquels sont fixés en fonction du nombre de citoyens qui y habitent. Si la demande est élevée en période de pointe, il manque toutefois de fonds pour la construction de plus d'immeubles alors que des installations sont sous-utilisées en dehors des périodes de pointe. Ces enjeux sont de plus compliqués par les nouveaux sports tels que la planche à roulettes et le disque volant en équipe (*ultimate Frisbee*), qui entrent en compétition avec les sports plus traditionnels pour les mêmes espaces et les mêmes heures.

Questions principales

1. Comment la Ville peut-elle résoudre la pénurie d'espaces en périodes de pointe?
2. Appuyez-vous des modifications au système actuel d'attribution et de location d'espaces pour la programmation?
Oui/Non
Commentaires
3. Comment la Ville peut-elle résoudre le problème des installations sous-utilisées en dehors des périodes de pointe?
4. Comment la Ville peut-elle trouver un équilibre entre les besoins des associations et des ligues établies et les exigences des organisations nouvelles et en pleine croissance?

ii. Distribution des installations

En 2005, le Conseil municipal a approuvé une étude sur les loisirs dressant les grandes lignes d'une Stratégie pour les terrains de sport (2003) et d'une Stratégie d'infrastructure communautaire (2005). En vertu de ces stratégies, l'aménagement possible du terrain, des consultations communautaires et d'autres facteurs d'évaluation sont pris en compte au moment d'établir le type d'installations dont un secteur a besoin. Les parcs, les installations de sport et les installations récréatives doivent être variés et soigneusement répartis à travers la Ville; ils doivent aussi satisfaire aux normes en milieu urbain, en banlieue comme dans les secteurs ruraux. Des facteurs tels que les données démographiques changeantes, la croissance et même les changements climatiques doivent aussi être pris en compte.

Les installations dans certaines zones de la ville sont moins durables sur le plan financier; toutefois, elles offrent un espace et des services essentiels aux résidents qui peuvent ne pas avoir les moyens financiers de profiter d'activités récréatives autrement. Malgré le fait que les collectivités ont traversé des cycles générationnels, les installations récréatives d'un secteur n'ont souvent pas été adaptées au nouveau visage démographique de ces quartiers. Certains centres communautaires dans des secteurs comme ceux-là ont fait place à des usages alternatifs pour certaines commodités, et ce, sans le soutien de la Ville. Certains courts de tennis, par exemple, sont maintenant utilisés pour le hockey sur patins à roues alignées ou pour le basket-ball.



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Questions principales

1. Des installations multidisciplinaires à grande surface sont présentement construites dans les nouveaux développements
 - A) Quel rôle peuvent jouer les installations de quartier plus petites dans leur collectivité?
 - B) Quel endroit préférez-vous pour répondre à vos besoins en matière de loisirs?
Centre multidisciplinaire (nommez) _____
Installations de quartier (nommez) _____
Un mélange des deux _____
 - C) Comment la Ville pourrait-elle aider à répondre aux besoins de ces installations?

iii. Parcs, espaces ouverts et loisirs informels

Le Plan officiel de la Ville a comme objectif de pouvoir compter sur deux hectares de parcs pour 1 000 habitants en zone urbaine et dans les secteurs ruraux. Les parcs offrent des espaces récréatifs importants, accessibles à la plupart des citoyens. Heureusement, les résidents d'Ottawa peuvent aussi profiter du réseau de parcs et de sentiers de la Commission de la capitale nationale (CCN). Les terrains de la CCN viennent compléter ceux que la ville consacre aux parcs et aux activités informelles.

Les parcs et les espaces ouverts sont les installations les plus accessibles, les plus disponibles et les plus abordables pour permettre aux citoyens de participer à des activités extérieures – et il ne leur en coûte rien. Ces espaces se prêtent à de nombreuses activités informelles telles que la marche et la randonnée pédestre et sont aussi un lieu de rassemblement pour les collectivités. Ils peuvent aussi accueillir des activités plus organisées telles que les sports, le jardinage communautaire et servir de site à des activités plus exclusives et/ou tenues suivant des horaires définis.

De nos jours, on note un intérêt croissant pour les collectivités plus « vertes ». Ces collectivités offrent une meilleure qualité de vie grâce à des environnements plus confortables, attrayants, sûrs, sains et dynamiques et à un cadre où il est plus agréable de vivre. Les parcs et les espaces verts constituent un aspect important de ces collectivités plus « vertes ». Cela dit, la Ville s'efforce de faire en sorte que les parcs soient :

- équitablement répartis dans les collectivités;
- aisément accessibles à pied ou en bicyclette à partir du domicile des citoyens, et qu'ils soient liés à d'autres espaces verts;
- offrent un grand choix d'activités récréatives extérieures passives et actives.

Il est important de comprendre que l'atteinte de ces objectifs fait en sorte que la disponibilité des terrains voués au développement est limitée. Alors que l'on assiste, dans les quartiers plus vieux, à des changements du type de résidents et de leurs besoins sur le plan récréatif, le financement sera également limité pour la rénovation des parcs. De plus, on assistera à une concurrence croissante pour les espaces voués au développement.

Questions principales

1. Que recommandez-vous que la Ville fasse pour amener un équilibre entre les activités fonctionnant suivant un horaire et les activités informelles des résidents dans les parcs? Êtes-vous favorable à une utilisation exclusive des parcs pour certaines activités, par exemple le jardinage communautaire, les symboles commémoratifs ou les contrats prolongés pour une utilisation exclusive de certaines portions de leur territoire?
Oui/Non
Commentaires



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

2. Êtes-vous favorable à l'utilisation des parcs par des groupes commerciaux pour la tenue de vente de produits ou d'aliments, pour de la publicité ou d'autres initiatives de ce genre?

Oui/Non

Commentaires

3. Croyez-vous que des installations telles que des courts de tennis devraient être disponibles en location pour les individus, ce qui leur en garantirait l'usage exclusif pour une période donnée (par exemple lors d'un événement spécial)?

Oui/Non

Commentaires

Si d'autres points vous paraissent importants et que nous ne les avons pas abordés, veuillez nous faire part de vos commentaires à cet effet ci-dessous :

Questions générales

Les renseignements suivants sont confidentiels et ne seront utilisés qu'aux seules fins de savoir si notre processus permet bien de joindre les résidents d'Ottawa. Nous vous demandons de remplir le plus de champs possibles.

Les réponses que vous avez fournies sont-elles celles d'un groupe/d'un organisme ou d'une seule personne?

S'il s'agit de réponses collectives ou provenant d'un groupe, veuillez en donner le nom :

Si les réponses sont données au nom d'un groupe ou d'un organisme :

Nombre de membres : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre d'hommes : _____

Code postal :

Sexe : Homme : Femme :

Groupe d'âge (ne cocher qu'un seul choix)

13-18

19-30

31-40

41-55

56-65

66-75

75+

Nombre de membres dans votre foyer (ne cocher qu'un seul choix)

1

2

3

4

5

6

7+



Accessibilité et inclusion

Plan directeur de loisir – Livre blanc

Revenu du ménage (ne cocher qu'un seul choix)

Moins de 20 000 \$
Moins de 25 000 \$
Moins de 30 000 \$
Moins de 35 000 \$
Moins de 40 000 \$
Moins de 45 000 \$
Moins de 50 000 \$
Moins de 55 000 \$
Moins de 60 000 \$
Moins de 65 000 \$
Moins de 70 000 \$
Moins de 75 000 \$
Plus de 75 000 \$

Engagement dans le secteur des loisirs (cocher)

Groupe louant des installations (association sportive, par exemple)

Bénévole

Membre d'une association communautaire

Groupe de loisirs partenaire de la Ville

Membre du personnel

Participant – Programme avec inscription

Participant – Abonnement

Participant – halte-accueil

Autre – préciser



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

[Survol](#)

[Contexte](#)

1. [Soutien fiscal](#)
2. [Production de recettes](#)
 - a. [Frais d'utilisation](#)
 - b. [Publicités et commandites](#)
3. [Subventions](#)

Survol

Le système de loisirs de la Ville d'Ottawa est l'un des plus diversifié du pays. Il répond aux besoins des résidents de zones urbaines, rurales et suburbaines en se fondant sur des approches variées, héritées de la fusion en 2001 de 11 municipalités. L'union de plus de 60 groupes linguistiques, répartis dans 85 quartiers (en croissance continue), signifie qu'Ottawa jouit de nombreuses perspectives et fait face à de multiples défis dans la prestation de service à ses résidents. Pour s'adapter à ces besoins, la Ville met à la disposition de ses résidents un vaste système de parcs, de terrains de sport, de sentiers et d'installations, telles que des arénas, des piscines et des centres communautaires. Elle offre des programmes récréatifs aux familles, aux enfants, aux aînés et aux personnes ayant des besoins spéciaux, notamment des cours de conditionnement physique, de natation, de patinage, ainsi qu'une vaste gamme de programmes d'instruction, de camps de jour et de programmes parascolaires.

Les services de loisirs de la Ville fonctionnent selon certains principes généraux incluant :

- Une responsabilité fiscale
- Des services abordables
- Des services accessibles et inclusifs permettant de réduire les obstacles à la participation
- Une sensibilité aux besoins de la collectivité

Les Services des parcs, des loisirs et de la culture travaillent à l'élaboration d'une approche intégrée pour la prestation de leurs services, ainsi que d'un modèle de prise de décision visant à déterminer de quelle manière ces services vont être offerts aux résidents de notre ville diversifiée.

Ce livre blanc identifie les principaux défis auxquels le système de loisirs de la Ville d'Ottawa doit faire face dans le domaine du soutien fiscal, de la production de recettes et de subventions. Il s'agit de :

- Déterminer quels services de loisirs devraient être entièrement, en partie ou modiquement subventionnés par des recettes fiscales
- Déterminer quels services pourraient entraîner des frais d'utilisation, et savoir ce que cela signifierait pour vous en tant que résident
- Déterminer les coûts que les frais d'utilisation couvriront
- Déterminer qui paie pour les services de loisirs
- Déterminer comment le financement sera utilisé pour contrebalancer le recours aux recettes fiscales

Contexte

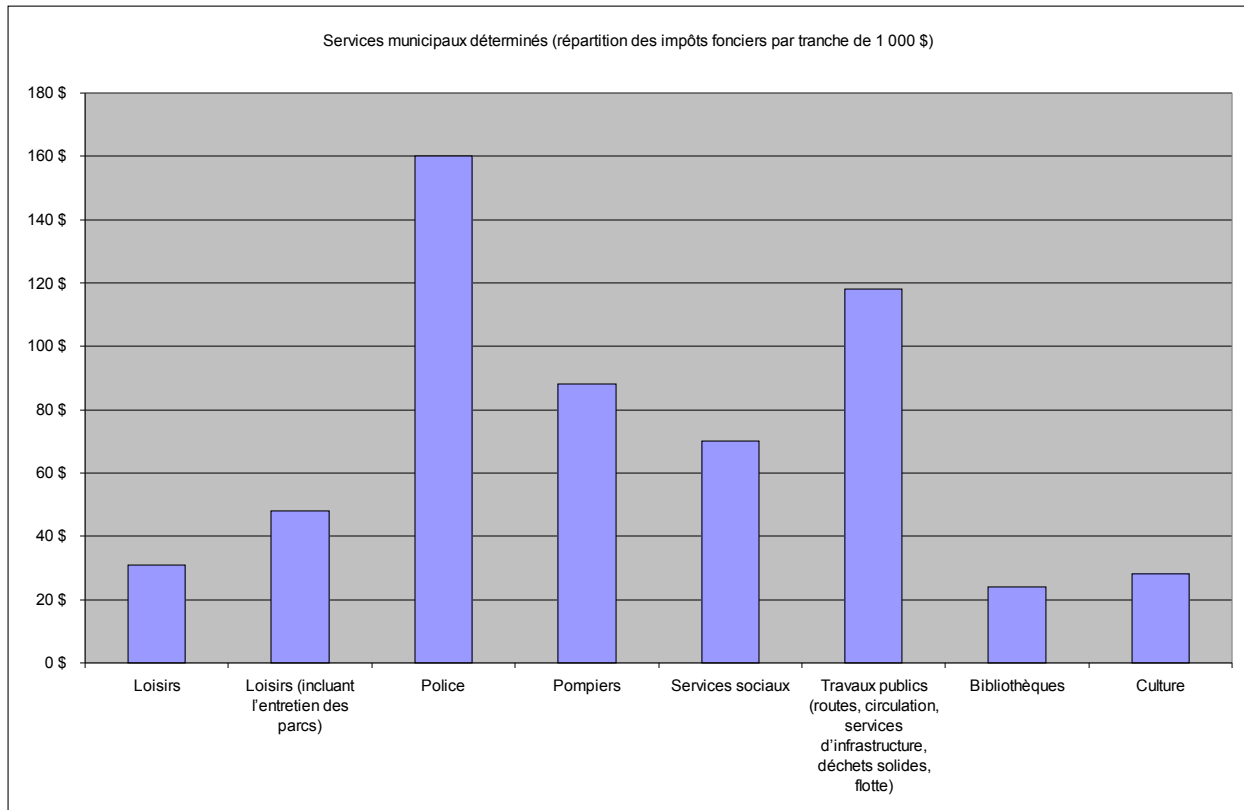
Toutes les municipalités canadiennes consacrent une partie de leurs recettes fiscales aux services de loisirs. Les Services des parcs, des loisirs et de la culture prévoient consacrer 92 millions de \$ en dépenses dans les loisirs en 2009 et 23 millions de \$ supplémentaires dans l'entretien des parcs et des terrains de sport. Ces 92 millions de \$ sont contrebalancés par 49,5 millions de \$ de recettes provenant principalement des frais d'utilisation payés par les usagers et des commandites, auxquels il faut ajouter 42,5 millions de \$ générés par l'impôt foncier municipal. Au cours des dernières années, la Ville a investi entre 3 et 4 pour cent de son budget global de fonctionnement dans les loisirs.



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Le tableau suivant offre une vue d'ensemble de la répartition des revenus fiscaux par service municipal (seuls certains services ont été sélectionnés).

Services municipaux déterminés (répartition des impôts fonciers par tranche de 1 000 \$)



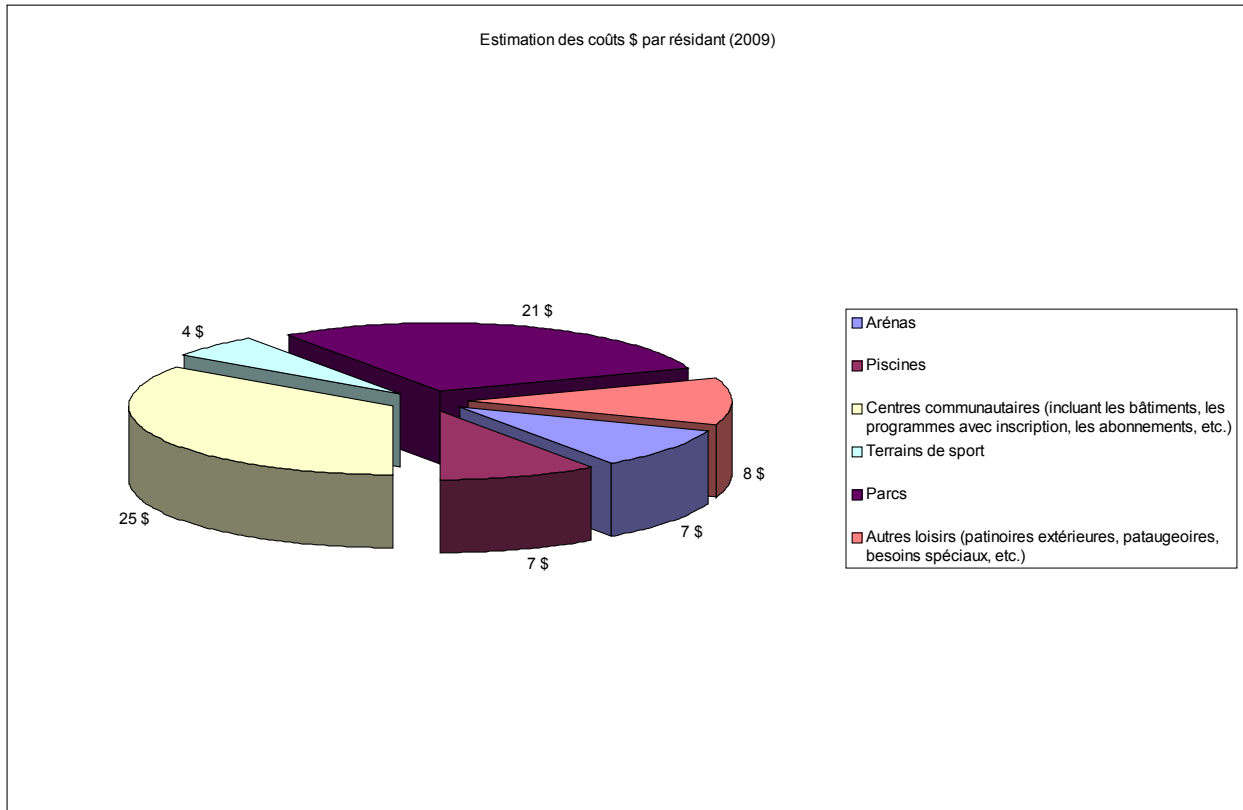
La population étant estimée à 902 150 personnes, la contribution par résident aux loisirs se chiffre à environ 72 \$, issus des impôts fonciers perçus. Cela signifie que pour chaque tranche de 1 000 \$ d'impôts fonciers, 48 \$ sont destinés à financer la programmation et l'exploitation de :

- 34 arénes comprenant 43 patinoires
- 234 aires de patinage extérieures comprenant 375 patinoires
- 17 piscines intérieures, 9 piscines extérieures, 58 pataugeoires
- 75 aires de jeu / jets d'eau
- 323 centres / salles communautaires
- 850 parcs, sentiers
- 300 terrains de sport et 325 terrains de balle



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Ces 72 \$ financent des services individuels, répartis comme suit :



Les services des loisirs sont assurés et subventionnés de diverses façons. Traditionnellement, la Ville d'Ottawa assure directement la prestation des programmes récréatifs comme les cours de natation et de patinage, les camps de jour et les cours de conditionnement physique. La Ville procède également à la location d'installations telles qu'arénas, piscines, terrains de sport et salles communautaires. Une initiative comme Ottawa 20/20, reposant sur une vision d'un environnement sain, sécuritaire et accessible, ainsi que les priorités exprimées par les résidents et les nouvelles tendances dans le domaine des loisirs constituent autant de facteurs qui contribuent à déterminer quels services la Ville va offrir.

Les anciennes municipalités faisant maintenant partie de la Ville d'Ottawa assuraient leurs programmes selon des méthodes variées. Certains d'entre eux étaient directement fournis par la municipalité tandis que d'autres l'étaient grâce à des partenariats avec d'autres organismes. Les partenariats communautaires peuvent constituer une source de bénéfices financiers pour la Ville et, dans certains cas, sont considérés comme la meilleure approche pour satisfaire les besoins de celle-ci et de ses résidents. Les partenaires communautaires peuvent en outre postuler à des subventions auxquelles la Ville n'a pas droit et peuvent souvent utiliser ces aides pour financer des projets pluriannuels.

Un rapport complet concernant les modes de prestation des services figure dans le livre blanc – Prestation des services.



i. Soutien fiscal

En termes généraux, les recettes fiscales financent le développement et l'entretien des infrastructures de loisirs, incluant les parcs et le réseau de sentiers, les terrains de jeux, les patageoires, les jets d'eau, les terrains de tennis municipaux et les patinoires extérieures. Elles couvrent également les dépenses relatives aux arénas, piscines et centres communautaires. Les programmes tels que la natation, le patinage, les cours de danse et les camps de jour sont financés grâce à une combinaison de recettes et de soutien fiscal. Plus les recettes destinées à couvrir les coûts sont élevées, moins il y a besoin de soutien fiscal. Ainsi, les cours très prisés, comme les cours d'apprentissage de natation ou ceux de patinage, sont susceptibles de rentrer totalement dans leurs coûts étant donné leur participation généralement élevée.

Le montant de soutien fiscal dont bénéficie un programme dépend du type de service et à qui il s'adresse. Les programmes destinés aux enfants reçoivent davantage de soutien fiscal que ceux aux adultes, indépendamment du fait qu'ils sont dispensés par la Ville ou par un autre fournisseur de services.

Actuellement, près d'un million de \$ sont dépensés chaque année pour permettre aux résidents avec un faible niveau de revenus de participer à des programmes récréatifs. Cette aide est en partie financée par le gouvernement fédéral. Dans certains cas, les résidents avec un faible niveau de revenus ont accès à des programmes de quartier exploités par la Ville, et ce, gratuitement ou à tarif réduit. Ce sont les recettes fiscales, les subventions provinciales et fédérales et/ou des fondations privées qui subventionnent ces tarifs réduits. Ces programmes contribuent largement à réduire les obstacles à la participation et constituent un atout pour la santé de la ville dans son ensemble. Pour tout complément d'information, veuillez consulter la page [les bienfaits des loisirs](#).

L'approche de la Ville à l'heure actuelle est de consacrer la part la plus importante des recettes fiscales aux programmes informels. Elle veille également à ce que les frais d'inscription à ces programmes soient abordables. Ces activités non structurées incluent les programmes de natation récréative, ceux de patinage libre et les cours libres comme le basket-ball dans les centres locaux. Dans certains cas, l'accès est gratuit, comme dans les patinoires extérieures, les patageoires et les plages.

En général, le contribuable paie pour l'exploitation des installations et des parcs. Les coûts d'entretien sont financés par les recettes fiscales, bien qu'il y ait maintenant une tendance à recouvrer une partie de ces coûts au moyen des frais d'utilisation. Habituellement, les frais payés par le participant couvrent les coûts de prestation du programme. Cependant, dans certains cas, l'argent des contribuables aide à couvrir les coûts de services s'adressant à des groupes précis (p. ex., les enfants, les jeunes ou les personnes avec un faible niveau de revenus).

Questions principales

1. Êtes-vous en faveur de l'approche actuelle qui consiste à subventionner les coûts des programmes pour certains groupes désignés (enfants, aînés, personnes avec un faible niveau de revenus) et à s'acheminer vers un recouvrement intégral pour tous les autres programmes?
Oui/Non
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :
2. Préférez-vous
A) que les subventions couvrent les coûts des programmes s'adressant à des groupes désignés, ou
B) un modèle qui fixe des frais d'utilisation et subventionne ceux qui ne peuvent pas payer ces frais?
Commentaires :
3. Existe-t-il des services ou des programmes récréatifs bien définis qui, selon vous, devraient être en partie ou entièrement financés par les recettes issues des impôts fonciers. Si oui, lesquels?



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

4. Dans le futur, seriez-vous prêt(e) à payer proportionnellement
- A) davantage,
 - B) moins
 - C) le même montant d'impôts fonciers qu'aujourd'hui afin de subventionner l'accès aux services et programmes récréatifs?
- Commentaires :

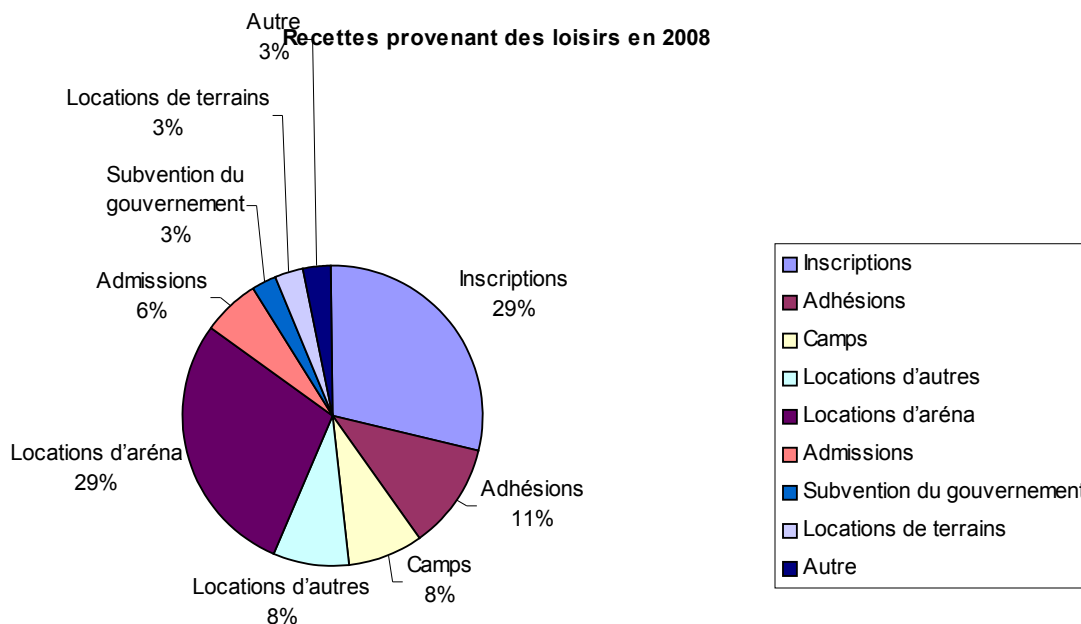
ii. Production de recettes

Le plan financier de la Ville d'Ottawa prévoit que « dans la mesure du possible, les impôts fonciers sont réduits en diversifiant les sources de revenus, par la création de frais d'utilisation, par exemple ». S'il est vrai qu'en règle générale les recettes fiscales ont subventionné les loisirs, ainsi que la plupart des autres services municipaux, la tendance est actuellement à limiter les subventions. Si elle veut continuer d'offrir les programmes existants et s'orienter vers une croissance, Ottawa doit apprendre à moins dépendre des impôts fonciers pour financer les loisirs. Cette année, les résidents doivent faire face à une augmentation des frais d'utilisation. Les taux de participation risquent de décliner si ces derniers deviennent inabordables.

Actuellement, les revenus liés aux loisirs sont générés par différents moyens :

- Frais d'inscription
- Frais de location pour les terrains de sport, les arénas, les piscines et les salles communautaires
- Subventions d'autres paliers de l'administration publique ou d'organismes
- Frais de stationnement sur des sites comme la plage Mooney's Bay
- Commandite de certains événements ou programmes
- Abonnements dans les centres de conditionnement physique

Le diagramme ci-dessous fournit une vue générale, en pourcentages, de l'origine des revenus générés.





i. Frais d'utilisation

La Ville d'Ottawa détermine les frais d'utilisation imposés aux participants en fonction des coûts directs, de la situation globale des loisirs à Ottawa et des frais appliqués dans les autres municipalités. La Ville tire essentiellement ses recettes de la location de ses installations et des inscriptions aux programmes, mais également d'autres sources, telles que les frais de stationnement, la publicité et les machines distributrices. Les liens suivants offrent un aperçu des frais de location des installations et des frais d'inscription aux programmes inclus dans Mon guide francophone des loisirs Printemps – été 2009.
<http://ottawa.ca/residents/parks_recreation/facilities/rentals/rental_rates_fr.html>
<http://ottawa.ca/residents/parks_recreation/programs/guide/index_fr.html>

Les frais d'inscription comptent pour environ 30 pour cent des recettes. Leur répartition démographique s'organise comme suit :

- Les enfants d'âge préscolaire, les enfants et les adolescents forment environ 25 pour cent de la population et comptent pour 72 pour cent des participants inscrits aux programmes récréatifs.
- Les adultes forment 64 pour cent de la population et comptent pour 24 pour cent des participants aux programmes.
- Les aînés forment plus ou moins 11 pour cent de la population, comptent pour 4 pour cent des inscriptions et contribuent pour 11 pour cent des recettes d'abonnements.

Les frais de location (arénas, piscines, terrains de sport et salles communautaires) comptent pour environ 40 pour cent des recettes. De nombreuses options de location s'adressent aux enfants et aux jeunes - ce qui représente près de 80 pour cent des heures prioritaires des arénas, par exemple. Les frais de location sont déterminés en fonction des prix appliqués dans les autres municipalités, ceux du marché local, et en déterminant un taux de recouvrement des coûts. Les groupes d'utilisateurs qui ne sont pas considérés comme prioritaires, p. ex. qui ne sont ni des enfants, ni des adolescents, doivent s'acquitter de frais de location plus élevés en vue de couvrir les coûts.

Une étude des enjeux et des tendances caractérisant l'approche actuelle s'avère nécessaire pour que la Ville puisse continuer à réduire le soutien fiscal et à augmenter ses recettes. Ottawa grandit et sa démographie change. La population devrait augmenter de près de 30 pour cent d'ici à 2030. On prévoit que le nombre d'aînés doublera presque au cours des quinze prochaines années, tandis que la proportion d'enfants et de jeunes continue de décliner. Ce changement aura une incidence sur les recettes et sur les services offerts par la Ville. Les données démographiques évoluent si rapidement que certaines installations et certains programmes et services offerts aujourd'hui ne seront peut-être plus pertinents dans le futur.

Ce passage d'un modèle basé sur le soutien fiscal à un modèle reposant sur les recettes soulève, dans le processus décisionnel, la question de savoir quels services couvrir. On pourrait augmenter les frais d'utilisation afin de recouvrer certains coûts directs et indirects, tels que les coûts administratifs, d'exploitation et même les coûts initiaux de mise en place. Mais tôt ou tard, des frais d'utilisation élevés pourraient enlever aux résidents l'envie d'utiliser un service. Parallèlement, les services offerts par les autres prestataires déterminent le montant des frais que la Ville peut imposer aux utilisateurs. Le fait de compter davantage sur les frais d'utilisation signifie que certains utilisateurs, comme les associations sportives, pourraient avoir de la difficulté à attirer des membres en vue de compenser des coûts plus élevés. Ceci crée un obstacle supplémentaire, susceptible de décourager la participation de certains groupes, tels que les personnes avec un faible niveau de revenu.

La Ville doit donc trouver un équilibre entre réduire sa dépendance au soutien fiscal et augmenter sa capacité à générer des revenus, tout en sachant qu'il existe un seuil où le coût affecte directement le niveau de participation.



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Questions principales

1. Si l'on considère les coûts autres que les coûts directs liés à un programme (salaires, matériel, promotion), les frais d'utilisation devraient-ils être fixés de manière à inclure
A) un recouvrement total ou
B) partiel des coûts indirects (utilisation de l'installation, administration générale, etc.)?
Commentaires :
2. Pensez-vous que les frais d'utilisation de programmes générant des recettes excédentaires devraient être utilisés pour soutenir des programmes destinés à des résidents prioritaires? Par exemple, les recettes provenant des cours de conditionnement physique pourraient servir à financer des programmes libres en gymnase destinés aux adolescents ou des camps d'été pour les enfants ne pouvant pas payer les frais.
Oui/Non
Commentaires :
3. Quels types de programmes/services les frais d'utilisation devraient-ils soutenir?

ii. Publicité et commandites

La publicité et les commandites pourraient constituer une source de recettes non encore exploitée par la Ville d'Ottawa. La Ville possède un grand nombre d'infrastructures, d'immeubles et de parcs susceptibles d'intéresser les annonceurs et, ainsi, de générer des recettes pour la Ville.

À l'heure actuelle, les Services des parcs, des loisirs et de la culture gèrent quelque 35 accords de commandites s'échelonnant de 1 000 à 15 000 \$. Ces ententes contribuent à soutenir les services grâce à des paiements en argent ou en nature.

La Ville génère aussi des recettes par le biais d'annonces et d'ententes concernant des machines distributrices placées à l'intérieur de ses installations. Pour l'heure, il incombe au personnel de la Ville responsable de programmes déterminés de négocier et de reconduire ces ententes, et il n'y a donc pas d'approche uniforme au niveau de la ville.

Le plan d'affaires de la Ville des 10 à 20 prochaines années prévoit, entre autres, de créer des possibilités de recouvrement des coûts et de production de recettes supplémentaires. L'initiative visant à développer ce champ d'activité doit se conformer à la directive du Conseil de 2005* selon laquelle le personnel de la Ville recherche les possibilités d'annonces et de commandites et exploite les propriétés de la Ville et ses autres actifs en vue de générer des recettes. Les Services des parcs, des loisirs et de la culture sont bien placés pour augmenter les recettes et permettre ainsi aux résidents dans le besoin, telles les personnes avec un faible niveau de revenu, d'accroître leur participation aux programmes récréatifs.

C'est en coordonnant les efforts de part et d'autre que les Services des parcs, des loisirs et de la culture peuvent mettre sur pied des troupes de commandite attrayantes pour les compagnies privées et les organismes. Même en considérant cette option, il convient de comprendre les risques associés aux commandites, en particulier si la Ville devient trop dépendante de ces fonds en tant que source de revenus. Remplacer les recettes fiscales par des commandites pourrait mettre les programmes en danger lorsque survient un ralentissement économique au cours duquel les commandites se raréfient. Par conséquent, il est important d'élaborer des directives sur les fonds des programmes de commandites et la manière de les utiliser.



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Questions principales

1. Les revenus publicitaires et les commandites associés aux programmes récréatifs, aux installations et aux parcs devraient-ils servir à promouvoir les programmes récréatifs et rendre ceux-ci plus accessibles aux groupes défavorisés?
Oui/Non
Commentaires :
2. La Ville devrait-elle mettre en place des accords de commandites à grande échelle associés aux installations de loisirs et aux parcs?
Oui/Non
Commentaires :
3. Les compagnies privées, ou d'autres organismes, devraient-elles avoir la possibilité de faire de la publicité dans les installations de loisirs municipales et dans les parcs?
Oui/Non.
Si oui, quelles limites souhaitez voir imposer à cette pratique?
4. Seriez-vous en faveur de commandites commerciales et de signalisations publicitaires postées dans les parcs de la Ville (p. ex., bandes des patinoires, bancs et filets d'arrêt)?
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :
5. Seriez-vous en faveur de publicités commerciales et de reconnaissance des commandites des installations appartenant à la ville dans les secteurs commerciaux et institutionnels?
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :
6. Seriez-vous en faveur de publicités commerciales et de reconnaissance des commandites dans les secteurs résidentiels?
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :
7. Seriez-vous en faveur de vendre le droit de nommer les installations de la Ville à des entités commerciales et d'afficher des noms commerciaux sur ces installations?
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :
8. Seriez-vous en faveur de remplacer les noms actuels des installations de loisir par des noms commerciaux?
En désaccord Neutre D'accord
Commentaires :

15 juillet 2005, Commandite par le secteur privé et politiques relatives à l'affichage (Rapport du CSODE n° 32, article 4)

iii. Subventions

On a fréquemment recours aux recettes générées par les frais d'utilisation, aux subventions ou à d'autres sources de revenus associées aux recettes fiscales pour compenser le coût de certains programmes ou les subventionner. Par exemple, les recettes générées par les cours de conditionnement physique pourraient servir à compenser les coûts des programmes dans les quartiers à risque et permettre ainsi à ces programmes d'être offerts gratuitement.

Il existe un certain nombre de ressources pouvant permettre aux Services des parcs, des loisirs et de la culture de subventionner les programmes; le cas que l'on vient de citer en est un exemple.

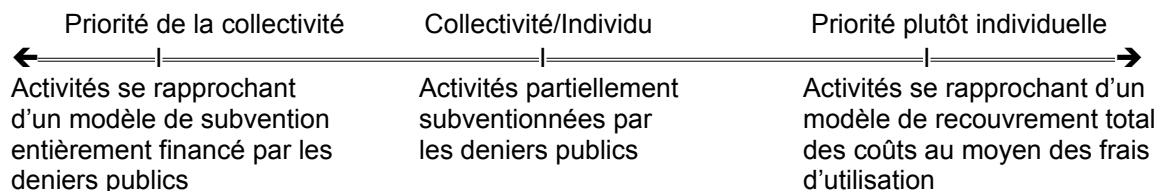


Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Lorsque ces ressources ne sont pas disponibles, les recettes fiscales peuvent subventionner les programmes pour certains résidents. Utiliser les recettes fiscales pour soutenir des programmes prioritaires ou certains groupes de population est généralement très bénéfique à la collectivité dans son ensemble.

À l'heure actuelle, les programmes prioritaires de la Ville recevant un soutien ou des subventions grâce aux impôts et aux recettes sont les programmes qui s'adressent aux enfants, aux adolescents et aux résidents avec un faible niveau de revenu. Ceci améliore la capacité d'accès de tous ces groupes aux services de loisirs municipaux. En règle générale, les frais d'utilisation et de location des installations sont moins élevés pour ces groupes de personnes. Il faut mentionner que les activités s'adressant aux enfants et enregistrant un taux élevé de participation, tels les cours de natation, recouvrent tous les coûts associés au programme, et ce, même lorsque les frais d'utilisation sont réduits. De nombreux programmes destinés aux adultes ou non traditionnels (comme la voile et le golf) sont entièrement payés par les utilisateurs et reçoivent un soutien limité, ou pas de soutien, des recettes fiscales ou d'autres recettes.

Le modèle exposé ci-dessous résume l'approche de la Ville concernant les services et programmes récréatifs. Les municipalités doivent faire face à des pressions croissantes pour offrir des services de loisirs à tous leurs résidents, et en même temps proposer des programmes pouvant être maintenus dans les années à venir. La Ville d'Ottawa doit donc déterminer quels services de loisirs elle doit offrir et parmi ces derniers, lesquels seront soutenus par les recettes fiscales.



Questions principales

1. Êtes-vous d'accord avec l'idée que des tarifs différents de ceux normalement pratiqués devraient s'appliquer à certains résidents pour les programmes et services offerts, en fonction de leur capacité à payer?
Oui/Non.
Commentaires :
2. Certains programmes devraient-ils être conçus pour coûter moins cher (service minimum, activités moins nombreuses, matériel et services moins coûteux) afin de fournir des alternatives plus économiques aux personnes avec des revenus limités?
Oui/Non
Commentaires :
3. Êtes-vous d'accord avec l'idée que les services et les programmes d'initiation destinés aux enfants, aux adolescents, aux aînés et aux personnes avec un faible niveau de revenus devraient recevoir un soutien fiscal?
Oui/Non.
Ce soutien devrait-il être équivalent pour tous les groupes mentionnés ou devrait-il dépendre de leur capacité à payer?
4. Êtes-vous en faveur d'un système de tarifs réduits appliqués à certains groupes d'âge, indépendamment de la capacité à payer de la personne?
Oui/Non
Commentaire :



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Si d'autres points vous paraissent importants et que nous ne les avons pas abordés, veuillez nous faire part de vos commentaires à cet effet ci-dessous :

Questions générales

Les renseignements suivants sont confidentiels et ne seront utilisés qu'aux seules fins de savoir si notre processus permet bien de joindre les résidents d'Ottawa. Nous vous demandons de remplir le plus de champs possibles.

Les réponses que vous avez fournies sont-elles celles d'un groupe/d'un organisme ou d'une seule personne?

S'il s'agit de réponses collectives ou provenant d'un groupe, veuillez en donner le nom :

Si les réponses sont données au nom d'un groupe ou d'un organisme :

Nombre de membres : _____

Nombre de femmes : _____

Nombre d'hommes : _____

Code postal :

Sexe : Homme : Femme :

Groupe d'âge (ne cocher qu'un seul choix)

13-18

19-30

31-40

41-55

56-65

66-75

75+

Nombre de membres dans votre foyer (ne cocher qu'un seul choix)

1

2

3

4

5

6

7+

Revenu du ménage (ne cocher qu'un seul choix)

Moins de 20 000 \$

Moins de 25 000 \$

Moins de 30 000 \$

Moins de 35 000 \$

Moins de 40 000 \$

Moins de 45 000 \$

Moins de 50 000 \$

Moins de 55 000 \$

Moins de 60 000 \$

Moins de 65 000 \$

Moins de 70 000 \$

Moins de 75 000 \$

Plus de 75 000 \$



Soutien fiscal, production de recettes et subventions Plan directeur de loisir – Livre blanc

Engagement dans le secteur des loisirs (cocher)

Groupe louant des installations (association sportive, par exemple)

Bénévole

Membre d'une association communautaire

Groupe de loisirs partenaire de la Ville

Membre du personnel

Participant – Programme avec inscription

Participant – Abonnement

Participant – halte-accueil

Autre – préciser